

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	19
De votants	26

OBJET
N° 2026-9-9

Souscription à l'abonnement ONE
Ultima pour les écoles de la commune

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 2 septembre 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre GRANDMOUGIN, Maire.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-Mme SCHMITT-MM.SULLI-HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-SEROT-COMMITO-M.FONDEUR-Mmes DI POMPEO-CLEMENT-CHILLOTTI-MM.POIRIER-LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHI-ZANCHIN-PESCE

Excusés :

Mme COLMET ayant donné pouvoir à Mme SCHMITT
M.PERREY ayant donné pouvoir à M.HILLARD
Mme OSOWSKI ayant donné pouvoir à M.LUGNIER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LHUILLIER ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à M.FONDEUR
M.HAMER ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme MAURY

Absent : /

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
VU le Code de l'Éducation, fixant les compétences des communes en matière de fonctionnement des écoles publiques ;
VU le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir l'usage des technologies de l'information et de la communication au sein de son école maternelle et de son école élémentaire ;
CONSIDÉRANT que la mise à disposition de l'ENT ONE favorise grandement la continuité pédagogique, le travail collaboratif des élèves et le lien quotidien avec les familles ;
CONSIDÉRANT l'intérêt majeur de la formule ONE Ultima, qui intègre en plus des services pédagogiques des outils de gestion administrative cruciaux tels que la

présences, des formulaires, ainsi qu'une solution sécurisée de vote en ligne pour l'élection des parents d'élèves délégués ;
CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte des dépenses de fonctionnement ;

Il est proposé que le passage à l'offre globale ONE Ultima entraîne une revalorisation tarifaire, le prix par enfant passant de 6,50 € à 8,00 €. Cette augmentation est justifiée par l'accès aux nouveaux modules (présences, vote en ligne) qui évite la souscription de logiciels tiers.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la souscription de la commune de LEXY à l'abonnement ONE Ultima pour les deux écoles de LEXY, aux conditions tarifaires de 8 euros par enfant, soit un coût annuel de 899.20 euros TTC pour les deux écoles.

FIXE la durée de l'engagement à 3 ans, selon le contrat négocié.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de licence, de maintenance, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de cet espace numérique de travail.

PRECISE que la dépense globale sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0910-2026_9_9-DE